



Conditions de participation à la **Semaine bio**

Qui peut participer ?

- Producteurs certifiés ou en conversion bio *;
- Transformateurs certifiés bio *;
- Points de vente certifiés bio;
- Horeca certifiés bio;
- Associations, écoles...

* L'APAQ-W refusera l'inscription des opérateurs en irrégularité de paiement de cotisation.

Comment participer ?

- Inscription gratuite *
- Renseigner votre activité via le formulaire d'inscription sur le site www.biomonchoix.be
- Commander votre kit promotionnel et de la documentation autour du bio (gratuit)
- Date de clôture: 28 février 2023.

* Pour les non-cotisants, une participation forfaitaire sera demandée.

Restauration payante, obligatoirement certifiée bio

- En cas de restauration payante, les boissons et repas proposés devront être 100% bio et certifiés. Une déclaration préalable est à faire auprès de votre organisme de contrôle.
- La certification pour un évènement ponctuel est gratuite pour les opérateurs bio déjà certifiés pour une activité bio. Les autres devront payer 201 euros HTVA à un organisme de contrôle pour la gestion administrative et les frais des contrôleurs.

Besoin de plus d'informations ?

biomonchoix@apaqw.be

Pour consommer bio & local
biomonchoix.be



Retour sur la
17^e édition 2022

Thématique
Bio Mon Choix



203 professionnels
213 activités



38 producteurs
26 transformateurs
79 points de vente
6 écoles, centres de formation & centres de recherche
5 associations
9 marchés



Nombreuses
interviews presse
et retours médiatiques



**PORTES OUVERTES,
ATELIERS LUDIQUES, MARCHÉS...**

Faites découvrir **votre** métier,
votre secteur d'activité, **votre** entreprise !

DU 3 AU 11 JUIN 2023

semaine **BIO**

18^{ème} édition en Wallonie et à Bruxelles

**LE RENDEZ-VOUS
INCONTOURNABLE !**



Du 3 au 11 juin, faites découvrir l'agriculture biologique en organisant une activité au sein de votre entreprise, de votre ferme, ou de votre association.

Organisez **une activité!**

Types d'activités

- Visites, portes ouvertes(*)
- Dégustations de produits bio locaux
- Ateliers (culinaire, pédagogique...)
- Démonstrations avec participation du public
- Conférences sur les thématiques bio
- Marchés avec des producteurs bio locaux
- Restauration certifiée bio

En contrepartie

- Affiches génériques de la campagne
- Référencement de l'activité sur le site www.biomonchoix.be
- Documentations informatives sur l'agriculture biologique
- Affiches et flyers personnalisés (sous conditions)
- Matériel: gobelets compostables, sets de tables...
- Autre matériel: ruban de balisage, panneaux directionnels, bâches (sous conditions)

Un subside peut être octroyé pour votre activité lors de la **Semaine bio** dans le cadre des portes ouvertes organisées chez les producteurs et transformateurs wallons. Renseignez-vous sur www.biomonchoix.be



(*) **Bon à savoir**

Thématique abordée en 2023

La «Semaine bio» s'articulera plus particulièrement autour du thème «Biomonchoix», et mettra en avant pour la première fois **les consommateurs**.

Si le bio est un choix de consommation fait par de plus en plus de belges francophones, les freins et craintes limitent la consommation de produits bio d'origine locale. Pour chasser les préjugés, (prix, arnaque...), et convaincre les potentiels consommateurs de faire le choix du bio, des consommateurs bio deviendront les porte-paroles du secteur.



Nous invitons les opérateurs bio inscrivant à la **Semaine bio** à mettre en avant cette thématique, au cours de leur(s) activité(s).

Dans le cadre du Plan bio 2030, nous encourageons une belle mise en avant de la production bio wallonne durant les activités.



Aidez-nous à sélectionner des consommateurs qui deviendront le relai auprès des consommateurs francophones

Pour cette nouvelle campagne de communication, nous recherchons différents profils de consommateurs. L'objectif est de montrer que le bio peut être consommé par tous (indépendamment de l'âge, de la catégorie sociale, ou de sa localité), et de faire la chasse aux préjugés.

| Nous recherchons

- 4 consommateurs bio (ou ménages) de profils différents

| Leur rôle

- Représenter les consommateurs bio
- Être un relai pour convaincre/informer les consommateurs sceptiques

| Être disponible

- Shooting et tournage* (fin mars, début avril)
- Interviews et réponses à la presse durant l'année 2023 (principalement du 15 mai au 15 juin et en octobre)

Conditions

- Avoir fait le choix de consommer des produits bio
- Être consommateur des produits bio
- Habiter en Wallonie ou sur Bruxelles
- Être francophone
- S'exprimer correctement en français et devant une caméra
- Être motivé(e) à devenir un «influenceur»
- Céder son droit à l'image à l'APAQ-W

Comment?

Inscrivez-vous sur le site www.biomonchoix.be avant le **28 février 2023**

Chèque cadeau:

Les 4 consommateurs sélectionnés recevront un bon de 250 euros TVAC à utiliser dans le magasin (certifié bio) qu'ils auront sélectionné.

En tant que point de vente, quel est votre rôle?

Vous êtes au contact de nombreux consommateurs que vous côtoyez régulièrement. Vous les connaissez bien!

Votre rôle, si vous l'acceptez, est de nous aider à trouver des profils intéressants.

En retour:

- La/les personne(s) sélectionnée(s) dépenseront leur bon de 250 euros TTC chez vous.
- Votre magasin; point de vente; épicerie... sera mis en avant à travers leur portrait/ le reportage réalisé.

Comment s'inscrire?

Les consommateurs intéressés devront remplir un questionnaire, et nous envoyer une courte vidéo expliquant leur choix du bio et leurs motivations. Plus d'infos sur www.biomonchoix.be

Durée:

Contrairement aux années précédentes, la communication autour des «ambassadeurs» couvrira l'année 2023.

Sélection

Un jury sélectionnera les 4 candidats après analyse des dossiers de participation.

* Les photos et vidéos des ambassadeurs seront uniquement reprises sur le site internet, dans les dossiers presse et sur les réseaux sociaux.